



# PASSEURS D'IMAGES

LA CHARTE

## NOS ACTIONS

PASSEURS D'IMAGES rassemble ses publics autour d'actions territoriales qui privilégient la participation active des populations, l'articulation entre le « voir » et le « faire », entre diffusion et pratique, et qui évoluent au fil des innovations technologiques :

- Les ateliers de pratique artistique et les séances de restitution de ces films
- Les séances en plein air gratuites et l'animation des quartiers
- Les projections en salle en présence d'un intervenant professionnel de l'image
- Les actions en milieu hospitalier et résidences pour personnes âgées
- Les projets internationaux : pratique de réseaux, rencontres, ateliers de pratique artistique, formations, échanges de jeunes et de professionnels
- Les actions en milieu pénitentiaire
- L'opération « Des cinés, la vie ! » pour les jeunes sous protection judiciaire
- La politique tarifaire ou la prise en charge directe de billets en salle
- Les partenariats avec les festivals et les structures sociales pour le programme « PARCOURS DE CINÉMA en festivals »
- Les pratiques de réseau et l'organisation de rencontres régionales, interrégionales, nationales et internationales
- Les formations des relais de public et les journées de sensibilisation au montage de projet
- Les projets innovants en matière d'éducation au cinéma, à l'audiovisuel et aux nouvelles technologies : ateliers de pratique artistique, projections, formations, rencontres, etc.

# PASSEURS D'IMAGES

## NOS TERRITOIRES

PASSEURS D'IMAGES s'étend sur tout le territoire national et concerne l'ensemble des régions métropolitaines et d'Outre-Mer.

Initiées dans le cadre de la Politique de la ville, les actions se déroulent en premier lieu sur les territoires prioritaires. Sont concernés également la ville, l'agglomération, le canton, le pays, mais aussi le monde rural où l'offre culturelle peut faire défaut, et les milieux hospitaliers ou pénitentiaires où ces pratiques sont peu mises en place.

## NOS PUBLICS

Les premiers publics ciblés par PASSEURS D'IMAGES sont les jeunes de moins de 25 ans, résidant dans les zones prioritaires.

Le dispositif valorise également les liens intergénérationnels et la mixité des publics, avec une attention particulière pour les personnes qui ont peu l'occasion d'être en lien avec l'art cinématographique et les pratiques culturelles en général.

En favorisant la participation des publics, Passeurs d'images s'adresse aux personnes en position d'exclusion ou éloignées d'une certaine offre culturelle d'un point de vue géographique ou social, aux victimes de discrimination, aux individus placés en détention ou sous protection judiciaire, aux patients en hôpitaux ou en résidence de personnes âgées, aux personnes handicapées, aux bénéficiaires des associations de solidarité, etc.

# QUI SOMMES NOUS ?

## CHIFFRES CLÉS

Plus de 2 000 actions par an

50% de projections de films en salle ou en plein air

500 ateliers de pratique artistique, cinématographique et audiovisuel

120 autres actions de qualification de projet (formations, rencontres, débats, déplacements).

Plus de 600 communes

35% en territoires prioritaires, réparties au sein de

21 régions métropolitaines,

6 départements et territoires d'Outre-Mer et 1 en Belgique.

Plus de 240 000 personnes touchées

2 000 partenaires au total dont 240 salles de cinéma

350 associations

250 structures d'accueil sociales et culturelles.

## DATES CLÉS

1991

Lancement de l'opération « Un été au ciné » par le CNC dans le cadre de la Politique de la ville.

1999

Le dispositif étend ses actions sur l'année et devient « Un été au ciné / cinéville ».

2001

Signature d'un protocole d'accord interministériel relatif au programme « Cinéville » qui définit et encadre le dispositif.

2007

L'opération change d'appellation et devient « Passeurs d'images ».

2009

Signature d'un nouveau protocole d'accord interministériel relatif au programme « Passeurs d'images » qui définit et encadre le dispositif.

**PASSEURS D'IMAGES** est un dispositif d'éducation à l'image qui s'adresse prioritairement aux jeunes âgés de 12 à 25 ans sur le hors temps scolaire.

Depuis sa création en 1991, l'opération consiste à rendre accessibles des pratiques liées au cinéma et à l'audiovisuel à des personnes qui en sont éloignées, entre autres pour des raisons géographiques, économiques, culturelles ou sociales.

À l'heure de la multiplication des écrans et de l'accessibilité aux contenus et aux matériels, l'éducation aux images est devenu un enjeu majeur et fondamental.

Le réseau Passeurs d'images est soutenu par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le Ministère de la jeunesse

(DEPJVA), le Ministère de la culture et de la communication, et les services déconcentrés de l'État (Préfectures, DRAC, DRJSCS), les collectivités territoriales (villes, communautés de communes, départements, régions), les associations et les professionnels du cinéma.

Le dispositif est encadré depuis 2009 par un protocole d'accord interministériel qui définit sa double vocation sociale et culturelle en décrivant les actions mises en place, les objectifs fondamentaux, les publics ciblés en priorité, les territoires concernés et le rôle de chaque partenaire du réseau.

## QUELS SONT NOS OBJECTIFS ?

**PASSEURS D'IMAGES** répond à des objectifs culturels et sociaux qui constituent le fondement de ce dispositif.

### • Éduquer à l'image

proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. Aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce notamment, à des propositions artistiques innovantes.

### • Construire des projets adaptés à un territoire spécifique

Passeurs d'images développe des actions « pour » et « avec » les publics, à l'écoute des attentes et des désirs des participants, afin de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables à la portée de tous.

### • Qualifier les actions

en les inscrivant dans une logique de projet, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres, en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires

relais sur le terrain. Tout cela permet de mieux impliquer les participants et aussi d'apporter de la cohérence aux projets.

### • Apprendre en s'amusant

la dimension ludique d'un dispositif d'éducation à l'image, qui plus est sur le hors temps scolaire, est primordiale. Prendre du plaisir à s'exprimer et développer sensibilité et créativité artistiques, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

### • Créer du lien social

dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion). C'est un objectif et un effet des actions Passeurs d'images.

**Les coordinations régionales qui déploient le dispositif sur leurs territoires, mandatées par les partenaires institutionnels et notamment par les DRAC, sont les garantes du respect de ces objectifs et de la qualification des actions et des acteurs.**

# LES PARTENAIRES DE PASSEURS D'IMAGES

Ils sont plus de 2000, engagés dans une logique de réseau qui favorise les échanges d'expériences, propose des réflexions communes, permet une évolution permanente du dispositif, ouvre vers une qualification des projets, encourage un développement territorial et garantit une cohérence nationale.

## • National

Au niveau national, l'association KYRNEA coordonne le réseau des partenaires nationaux, régionaux ou locaux de Passeurs d'images. Elle mène un travail d'animation et de qualification du réseau à travers la réalisation de la communication nationale et la valorisation des projets. Elle met en place des formations, des ressources sur une plateforme Internet et envoie une lettre d'info mensuelle. Elle organise des rencontres annuelles et propose des ouvertures à l'international.

## • Régional

En Région, le dispositif Passeurs d'images est déployé sur son territoire par une coordination régionale choisie et reconnue comme un acteur majeur. À ce titre, elle est le garant de l'organisation globale de l'opération : elle impulse, soutient, définit, encadre ou accompagne les projets locaux. Elle est le relais entre les partenaires nationaux et les collectivités territoriales, et se présente comme l'interlocuteur privilégié des villes et territoires associés,

et de tous les partenaires de terrain. Elle met en oeuvre la communication régionale et des événements sur son territoire (formations, rencontres, partenariat hors région), ainsi que des temps de restitution, notamment autour des films ateliers.

## • Local

Aussi bien dans le champ culturel que social, le coordinateur local s'appuie sur une diversité de partenaires susceptibles d'être concernés par le dispositif au sein de la ville ou du territoire pour favoriser l'élaboration d'un projet spécifique et la bonne organisation de l'opération sur son périmètre d'action : structures jeunesse (centres de loisirs), structures de proximité (maisons de quartier, centres sociaux), lieux culturels (salle de cinéma, centres culturels, bibliothèques, médiathèques) et structures à vocation sociale (missions locales) ou des associations de solidarité, pour accueillir des ateliers, mobiliser des publics, organiser des séances de projection ou distribuer des bons de réduction pour se déplacer en salle.

Dans cette dynamique de réseau, chacun a toute latitude pour agir selon la particularité de son territoire et de ses publics. Cette souplesse d'action, la capacité de se ré-inventer à chaque instant et d'innover, font la force, la spécificité et la diversité de Passeurs d'images.

## KYRNEA / PASSEURS D'IMAGES

80, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris - Tél. 01 47 70 71 71 - Fax. 01 47 70 02 10 - contact@passeursdimages.fr

